

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4092)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par  
M. Mazars, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« de ministère »,

les mots :

« d'administration centrale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.